



Branche CNRS

PDG/OS spéciale COVID

30 octobre 2020 13h30

Toutes les OS représentées (y compris SNIRS-CGC et FO)

Pour SudRE : Améziane et Janique

Admin : A. Petit (Pdg), M.-H. Beauvais (DirCab), C. Coudroy (DGDR), H. de la Giraudière (DRH), I. Longin (DRH adj.)

OS : Toutes y compris SNIRS-CGC et FO ?

### **PDG :**

PDG voulait échanger avant d'écrire à l'ensemble des agent-e-s.

Instruction Président de la république et Premier ministre

Activité de recherche en télétravail quand c'est possible, et en présentiel quand c'est nécessaire.

Activités de recherche dans labo ou sur mission en France (terrain) doivent se poursuivre.

Autorisation de déplacement dans les unités => prise en compte des conditions de travail en fonction des spécificités

Idem pour les services administratifs.

En particulier clôture des comptes peut nécessiter la présence des gestionnaires.

Personnes vulnérables : pas de changement (Télétravail quand c'est possible sinon ASA)

Philosophie générale du gvt : Différente de celle de mars. Travaille possible. Écoles ouvertes.

**SNCS-FSU** : activités de recherche pas arrêtées et tout ce qui peut être télétravaillable => en TT ; OK avec ça.

Quid des étudiant-e-s ? Master ou autres ? Activités de type TP sont autorisés, du coup est-ce que labo autorisé pour ces étudiant-e-s ?

**Pdg** : ne pense pas. A plutôt compris que non des échanges avec la ministre ; fait partie des choses à faire préciser.

**SudRE** : CHSCT central et régionaux doivent se tenir.

Accueil des étudiant-e-s dans les bibliothèques de recherche ?

**Pdg** : Université principal hébergeur des bibliothèques => leur décision (probablement idem que BU => accueil des étudiant-e-s sur RDV). Mais pour les bibliothèques dans les labos, ce sera géré dans les labos. Si bibliothèque hébergée réponse sera peut-être plus stricte.

Spécificités organisationnelles => l'unité est le bon niveau pour décider ce qu'il convient d'ouvrir totalement ou partiellement et préciser les conditions d'accès.

**Sgen-CFDT** : Démarche cohérente avec la circulaire. Le traduire sur le terrain. Message très clair pour lever les obstacles dans les labos. Il existe des pressions pour être en présentiel. Circulaire Montchalin dit : Agent en télétravail impérativement 5 j par semaine.

**Pdg** : Directive de la ministre de la FP, OK. Mais dans le courrier se réfèrent au propos du 1er ministre => activités de recherche doivent continuer. Tient à ce qu'il n'y ait pas de pression dans un sens ou dans l'autre.

Avoir des points réguliers pour ça. Si écho d'endroits où ça ne se déroule pas correctement => faire remonter.

**SNCS-FSU** : Attention au risque si confinement ne marche pas => risque de se durcir après avec un confinement total !

Autorisation de déplacement peut être permanent mais ne doit pas être considéré comme le fait d'aller tous les jours. Être clair là-dessus.

Droit d'aller sur le terrain avec des OM ordinaires. Étranger à voir plus tard.

**Pdg** : autorisation peut aussi parler de lieu (il peut y avoir plusieurs lieux de travail => dont le terrain sur endroit précis).

**SNTRS-CGT** : autorisation au niveau des DU : ils l'attendaient.

Collègues attendent à ce que les directives soient claires et les mêmes pour tous. Ne veulent pas de l'info via les DR qui varient d'une DR à l'autre.

Redire les choses.

Certains collègues ne veulent que télétravailler et d'autre c'est l'inverse.

DU qui donnent les autorisations, mais ils doivent écouter les personnels. Dans les 2 sens. => introduire de l'humain dans les décisions.

**Pdg** : intranet avec FAQ enrichie chaque jour. Courrier sera envoyé à tout le personnel du CNRS. En plus envoi à tous les DU puisqu'on les charge de responsabilité. Car DU ne sont pas tous CNRS. Consigne sont générales.

Courrier dit que CNRS reste ouvert. Important que si quelqu'un ne peut pas télétravailler chez lui, il faut lui permettre de pouvoir venir travailler. Faire du cas par cas pas possible dans le courrier, même s'il faut en tenir compte.

**SNIRS-CGC** : Prêter attention aux cas particuliers pour éviter de nouveaux pb de RPS, comme ceux rencontrés lors du confinement/déconfinement précédent.

Discussion dans les CHSCT, information de suivi psychologique à rappeler pour rassurer les agent-e-s. Certains agent-e-s ont dû être suivi-e-s pour revenir sur site.

**Pdg** : accord avec la MGEN ; numéro vert dans la FAQ

**SNTRS-CGT** : interrogations des collègues : quelles leçons tirée et comment les appliquer ? Légèreté qui pourrait nuire et conduire à situation plus grave.

Audition des concours externes. Collègues informés que c'est en présentiel... Maintenu ?

Déplacement hors département = papier spécial ?

Quel recours des collègues en cas désaccord ?

**Pdg** : Concours IT seront traités comme concours Ch => autorisera zoom dans la mesure où aucun autre outil ne garantit la qualité indispensable. Sauf si possibilité de concours en audio.

Déplacement inter région : possible mais autorisation spéciale.

Recours : faire preuve de bon sens. Si désaccord au niveau de la direction => agent-e-s s'adressera à son n+2 = DR ou DAS ; sachant qu'il peut y avoir tous les cas de figure.

Faire preuve d'écoute et de solidarité.

**SNTRS-CGT** : Il y a déjà des cas qui nécessitent des arbitrages pour télétravailler en plus ou en moins : Personnes qui voulaient venir en leur permettant qu'ils restent dans leur bureau et cas inverses => leur prise en compte n'a pas été le cas.

**Pdg** : Urgence qui nous surprend tous. Semaine prochaine pour finaliser l'organisation du travail. Faire remonter les cas de désaccord. Lettre de la ministre de la FP est impérative. Mais faire preuve d'intelligence collective : par exemple laisser 3 jours présentiel et deux jours à la maison pour certains qui ne souhaitent pas télétravailler.

**FO** : question de qui décide des modalités du TT est importante. Personnels ont besoin de soutien. Ne pas se contenter d'attendre que ça aille dans le bon sens.

Laisser de la souplesse pour que les agents décident en leur laissant la liberté de choix.

Passer des consignes pour faire confiance au personnel et leur laisser la liberté de télétravailler ou le contraire.

**Pdg** : croit en l'intelligence collective ? Du point de vue scientifique : certains personnels doivent venir travailler sur site, comme les animaliers par exemple. Si la demande de télétravail doit être refusée, ce doit être justifié.

**SNPTES** : Dispositions pour personnes vulnérables qui n'ont qu'un accès partiel au télétravail ou pas d'accès ?

**Pdg** : Collègues doivent être en TT temps-plein. Pas de changement de la règle. Si question porte sur ASA :

**DGDR** : Circulaire : Asa pour cas contact à risque, personne vulnérable, parent d'élève de moins de 16 ans dans école fermé. Pas de changement.

**SudRE** : télétravail il faut privilégier les discussions dans les équipes pour avoir une décision qui prenne en compte le collectif et les situations individuelles.

**Pdg** : Au niveau du labo ; pour faire en sorte que la discussion soit collective. Faire en sorte que les divergences ne se traduisent pas en conflit ; les faire remonter quand il y en a.

**SNTRS-CGT** : Logistique : restauration sur site ? Indemnité forfaitaire pour ceux qui sont sur site sans restauration ?

Examen en visio = problème des zones blanches

Faq rappelée dans le courrier. Quid lors de modification substantielles ?

**PdG** : Ce sera signalé *via* les DU.

Cantines resteront ouverte ; indemnité forfaitaire pas tranchée.

**DRH** : Personnes vulnérables : liste de septembre annulée par le Conseil d'État => on est revenu à la liste de mai ; ça a été envoyé aux DR.

Zones blanches : Service commun des concours se met en action pour traiter ça.

**Adjointe au DRH** : Restau collective = maintien des restaus ouverts ; délégué à restaurant propre nb de convives à envisager, en cours d'étude.

Besoin de quelques jours pour évaluer et ensuite se tourner vers les prestataires.

Indemnité forfaitaire = il y avait un texte dans le cadre de l'état d'urgence. Faut vérifier si le texte est toujours en vigueur ou pas. Sinon faudra trouver une alternative ou signaler le manque s'il y a.

**SNIRS-CGC** : Refaire un PCA par Unité ?

**DGDR** : Ni le 1er Ministre, ni la circulaire FP ne parle de PCA. Quand on parle de PCA c'est à adapter à chaque situation => organiser la continuité de l'activité OK, mais est-ce que ça en est un formellement ? Le fait de lister qui est là ou en TT fait que ce n'est pas vraiment un PCA.

**SNCS-FSU** : la règle annoncée c'est une situation de confinement ; la règle c'est le télétravail sauf si on ne peut pas faire autrement. CNRS ne peut pas ne pas contribuer à la situation.

On est en TT sauf si on a un justificatif pour aller travailler. Si dans un mois pas de réduction on va avoir un reconfinement total. Aider les collègues qui sont en situation difficile, mais attention à ne pas laisser la maladie se développer.

**SNTRS-CGT** : S'astreindre tous à être en TT et éviter la propagation du virus.

Effort sur le matériel = où en sommes-nous ? Combien de personnels pas équipés ?

**DGDR** : pas de pointage à cet instant, achat en masse d'ordi portable ; la règle c'est : on n'achète plus que ça.

**SudRE** : signale que nous avons eu des retours d'agents à qui on avait dit de prendre leur ordi fixe chez eux et certains doivent les emporter dans les transports en commun ! Possibilités de livraison ?

**DGDR** : CHSCT national = le 5 nov à 14h30 ; CRHSCT à partir du 6 nov.

Crise sanitaire un fléau, si pas de conscience collective => risque d'un nouveau confinement strict. Limiter au maximum les risques de ce fléau.